RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24 Email : contact@dalhunden.fr

Réunion du Conseil Municipal du 30 août 2024

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Date de la convocation: 27 août 2024

Présents : Lorette PIHEN, Olivier SIX, Sylvie GLAVASEVIC, Jean-Michel STRAUB, Guylène TIMMEL, Stéphanie WOLFF, Éric MERKEL, Isabelle WAGNER, Esther BUSSON,.

Absents: avec excuse: Etienne ACKER (pouvoir à Esther BUSSON)

Claudine GODCHAUX Marie-Paule MOCKERS Kevin SCHUTZ (pouvoir à Olivier SIX) Didier VOELCKEL (pouvoir à Lorette PIHEN)

sans excuse : néant

2024-06-61 – Désignation du secrétaire de séance

VU l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal, DÉSIGNE Mme. Sylvie GLAVASEVIC comme secrétaire de séance. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-06-62 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2024. Délibération adoptée à l'unanimité.

2024-06-63 Convention de portage foncier avec l'EPF pour CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 192

Le Maire rappelle qu'en date de la séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 192.

Par cette délibération complémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 192.

2024-06-64 Convention de portage foncier avec l'EPF pour CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 193

Le Maire rappelle qu'en date de la séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 193.

Par cette délibération complémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition du terrain CENTRE VILLAGE Section 1 Parcelle 193.

2024-06-65 Convention de portage foncier avec l'EPF pour LIEUDIT SCHUMACHERSMATT Section 6 – Parcelles 22 et 25

Le Maire rappelle qu'en date de la séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à faire l'ensemble des démarches auprès de l'EPF pour l'acquisition du terrain LIEUDIT SCHUMACHERSMATT Section 6 – Parcelles 22 et 25.

Par cette délibération complémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention de portage foncier avec l'EPF pour l'acquisition du terrain LIEUDIT SCHUMACHERSMATT Section 6 – Parcelles 22 et 25.

2024-06-66 Déraccordement des eaux de pluie : approbation du projet

Le Maire expose au Conseil Municipal l'étude de potentiel de déraccordement des eaux pluviales pouvant être réalisées via des aménagements peu conséquents sur la commune de Dalhunden. Cette étude menée conjointement avec le SDEA et le bureau d'études SEPIA identifie les rues, bâtiments considérés comme facilement dé raccordable.

Les actions ci-dessous sont pertinentes pour réalisation :

- Toiture des ateliers municipaux avec installation d'une cuve de 10m3
- Toiture du club house de foot avec installation d'une cuve de 10m3
- Toiture du groupe scolaire
- Aménagement dans la cour du groupe scolaire
- Toiture de la mairie
- Toiture de la maison communale rue du Rhin
- Toiture logements communaux rue de la Gravière
- Place du Général de Gaulle
- Rue de la Paix
- Rue de la Moder
- Rue du Moulin
- Rue du Rhin
- Rue du Stade

Place de l'ESCAL

Ces actions permettent de déraccordé près de 5500 m², soit :

Mètres linéaires de bordures modifiées / supprimées
Nombre de bouches d'égout à condamner
m² de jardin de pluie ou noue à créer
m3 de cuves à installer

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

| DÉPENSES | Montant HT | % | RESSOURCES | Montant HT | % |
|--|------------|---|---|------------|-----|
| Déraccordements des eaux pluviales | | | Aides publiques (1): | | |
| Actions : | | | - Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) | 77 631,45 | 60 |
| - Ateliers municipaux | 12 695,00 | | | | |
| - Bâtiment USD | 3 520,00 | | – Région Grand Est (RGE) | 25 877,15 | 20 |
| - Citeme 10m3 club house de foot | 11 877,50 | | | | |
| - Groupe scolaire : cour | 2 887,50 | | | | l |
| - Groupe scolaire : toiture | 6 820,00 | | | | |
| - Logements communaux - rue de la Gravière | 4 945,00 | | | | |
| - Mairie | 10 099,00 | | | | |
| - Maison communale - rue du Rhin | 5 560,00 | | | | |
| - Place du Général de Gaulle | 10 522,00 | | SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES | 103 508,60 | 80 |
| - Rue de la Moder | 7 630,25 | | | | |
| - Rue de la Paix | 7 439,50 | | AUTOFINANCEMENT | | |
| - Rue du Moulin | 14 145,00 | | | | |
| - Rue du Rhin | 6 950,00 | | Fonds propres | 25 877,15 | 20 |
| - Rue du Stade | 11 597,50 | | Emprunts (2) | | |
| - Place de l'ESCAL | 12 697,50 | | Crédit-bail | | i |
| | | | Autres : aides privées <i>(CAF par ex.)</i> (2) | | |
| | | | SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT | 25 877,15 | 20 |
| TOTAL DÉPENSES | 129 385,75 | 0 | TOTAL RESSOURCES | 129 385,75 | 100 |

Aénumérer: ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires...
Aétailler

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le plan de financement. Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

2024-06-67 Déraccordement des eaux de pluie : approbation des travaux

À la suite de la validation du projet de déraccordement des eaux de pluie, le Maire soumet au Conseil Municipal le seul devis de travaux de la société ALSAVERT de Bergbieten. En effet, à la suite de l'appel d'offres fait par le SDEA, une seule entreprise a répondu pour la réalisation des travaux.

Investissement:

Michel DEGOURSY

ALSAVERET Montant du devis : HT 129 385,75 – TTC 155 262,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'offre de la société ALSAVERET et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus au budget primitif en section d'investissement.

Le Maire, S La secrétaire de séance,

Sylvie GLAVASEVIC